

AVIS PUBLIC

Avis est donné qu'une **assemblée extraordinaire** du conseil municipal aura lieu :

Date **le lundi 11 décembre 2023, à 9 h 30**

Lieu Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
(métro Champ-de-Mars)

L'assemblée extraordinaire du **11 décembre 2023** portera sur l'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville (volet ville centrale), l'adoption du budget 2024 de la Ville (volet ville centrale) et sur l'approbation des budgets 2024 de certaines sociétés paramunicipales.

Veuillez noter que la période de questions et les délibérations de cette séance du conseil municipal porteront exclusivement sur ces sujets, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Les personnes qui le désirent pourront poser des questions en personne en se présentant une heure avant le début de l'assemblée au **1^{er} étage de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est (hall d'honneur)** pour obtenir un numéro d'inscription. Le tirage au sort déterminant l'ordre dans lequel les personnes pourront poser leur question se déroulera 30 minutes avant le début de l'assemblée. Il est impératif d'avoir en sa possession une preuve d'identité avec photo aux fins de son inscription.

Les personnes du public pourront également poser des questions aux personnes élues en les transmettant par voie électronique à l'aide du formulaire web **avant 6 h 30, le lundi 11 décembre 2023**, selon les modalités prévues dans la procédure diffusée sur le site web de la Ville à : **montreal.ca**, à la page de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023. Tous les détails de la procédure de questions du public (en présentiel et par formulaire web) s'y trouvent.

Les personnes inscrites à la période de questions en présentiel ainsi que les personnes intéressées à assister aux délibérations du conseil accèdent à l'édifice Lucien-Saulnier par la porte principale du 155, rue Notre-Dame Est.

Un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives est offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes. Veuillez communiquer, au moins trois jours ouvrables à l'avance, au 514 872-3142.

La Ville de Montréal offre un service de halte-garderie temporaire le 11 décembre 2023, entre 8 h 30 h et 12 h. Ce service gratuit est disponible uniquement sur réservation auprès du Bureau de la présidence du conseil au plus tard 24 heures avant le début de la séance.

Pour tout renseignement supplémentaire et pour suivre le déroulement de la prochaine assemblée du conseil municipal, consultez le site web de la Ville : **montreal.ca**

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 30 novembre 2023

Fait à Montréal, le 30 novembre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Tani-Moore'.

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 30 novembre 2023